

AVIS PUBLIC

Édition du 10 juillet 2019

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution numéro PPR05-2019 accordant la demande de certificat d'autorisation pour changement d'usage portant le n° 2019-2199 pour l'établissement situé au 324, rue Dérageon, en vertu du règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 2 juillet 2019, a adopté le premier projet de résolution intitulé : « Premier projet de résolution numéro PPR05-2019 visant la demande de certificat d'autorisation pour changement d'usage portant le numéro 2019-2199 pour l'établissement situé au 324, rue Dérageon et visant un projet particulier ».
2. Que l'objet du projet de résolution consiste à autoriser un changement d'usage de l'établissement situé au 324, rue Dérageon, (demande de certificat d'autorisation numéro 2019-2199), afin de permettre l'aménagement d'une ressource d'hébergement temporaire pour les hommes comprenant un maximum de 5 chambres, et ce, malgré que la zone résidentielle FK06R autorise uniquement les résidences unifamiliales isolées.
3. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **18 juillet 2019, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale à Granby, entrée par la rue Dufferin. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Que ce changement d'usage vise la zone résidentielle FK06R (secteur situé au sud de la rue Bourget Ouest, au nord du boulevard Leclerc Ouest, à l'est de la rue Saint-Hubert et à l'ouest de la rue Saint-Antoine Nord). La description complète ainsi que le plan de la zone concernée peuvent être consultés au bureau de la municipalité.
5. Que ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
6. Que ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Granby, Québec, le 10 juillet 2019.

La greffière adjointe,

M^e Stéphanie Déraspe